

La liturgie dans un monde en évolution (II)

La liturgie de la nouvelle Église

par Grégoire CELIER

Adresse : CFH, B.P. 337-16, 75767 PARIS Cedex 16

L'ÉTUDE que nous avons menée dans notre article précédent sur les évolutions de l'église-bâtiment nécessitées par la réforme liturgique nous a permis d'esquisser brièvement les rapports entre l'ecclésiologie et la liturgie, entre la rénovation de l'ecclésiologie et la réforme de la liturgie. Nous voudrions reprendre ce thème d'une façon plus approfondie, afin d'en dégager toutes les implications.

Les relations entre le renouveau de l'ecclésiologie opéré par le concile Vatican II et la réforme de la liturgie réalisée à la suite de ce concile ont été décrites de façon très précise par le pape Paul VI lors d'une allocution aux dirigeants de l'Action catholique, le 13 janvier 1965.

La constitution sur la liturgie avait été promulguée depuis une année (4 décembre 1963), suivie de près par l'érection du *Consilium ad exsequendam constitutionem de sacra liturgia* chargé de la mettre en œuvre (25 janvier 1964). Les premiers documents de la réforme étaient imminents, puisque c'est le 7 mars 1965 que fut promulgué le décret rétablissant la possibilité de la concélébration et de la communion sous les deux espèces.

Paul VI en connaissait évidemment la teneur puisqu'il « a suivi de très près les divers travaux du *Consilium* : "Il a tout vu, tout suivi, tout examiné, tout approuvé", précise Bugnini – et souvent les experts peuvent en témoigner eux aussi ¹. »

Lorsqu'il prononça ce discours décisif, il avait pleine conscience de sa portée immense, de son importance primordiale pour la compréhension exacte de l'ensemble des mouvements qui ont traversé l'Église catholique durant ce dernier demi-siècle. On ne saurait alors trop le relire, trop le méditer.

¹ — Aimé-Georges Martimort, *Mirabile laudis canticum*, Edizioni liturgiche, 1991, p. 207.

Avant de citer ses paroles, nous voudrions les éclairer, les situer historiquement, doctrinalement, liturgiquement. Elles serviront donc de conclusion à notre étude, de but vers lequel tendra toute notre réflexion.

Liturgie et église

On imagine volontiers une réforme liturgique comme une querelle de sacristains, une démanigaison de clercs en mal de nouveauté, une affaire de modes ecclésiastiques. En réagissant ainsi, « on ne paraît pas toujours bien conscient de la théologie et de l'ecclésiologie sous-jacentes à nos manières d'agir ². » En réalité, toute réforme liturgique un peu sérieuse est l'expression tangible d'une mutation théologique.

« Car, dans l'Église, surtout dans la liturgie de l'Église, toute pratique est inspirée par une vision théologique ³. » Et cette théologie est plus particulièrement une vision de l'Église, une ecclésiologie. « Toute théologie de la liturgie est sous-tendue par une ecclésiologie implicite, et les deux sont profondément solidaires ⁴. »

En effet, loin d'être une activité annexe de la foi, « la liturgie est au confluent de la théologie, du renouveau biblique et patristique, de la missiologie, de l'œcuménisme ⁵. » « Acte de l'homme en prière, elle suppose une anthropologie ; culte adressé à Dieu, elle exprime une théologie ; culte chrétien, elle dépend d'une christologie et d'une ecclésiologie ⁶. » La liturgie est définie traditionnellement comme « prière de l'Église ». Or, si une telle notion « met en cause les notions de "liturgie" et de "liturgique", la doctrine du sacerdoce commun et du sacerdoce ministériel ⁷ », « en fin de compte et plus profondément elle pose un problème d'ecclésiologie. Il faut donc la confronter avec l'enseignement du magistère actuel donné par Vatican II ⁸. »

Ainsi, « consciemment ou non, toute célébration concrète implique, plus ou moins clairement, une certaine conception théorique et pratique de l'Église et de la communauté chrétienne, de la liturgie et de la pratique du culte, de l'évangélisation et de la pastorale, du rapport entre vie, liturgie, Église et monde. C'est à ce niveau, pensons-

² — « Liminaire », *Communautés et Liturgies* 2, mars-avril 1977, p. 97.

³ — Guy Oury, « Liturgie. Un culte digne de la sainte eucharistie », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 18, 7 mai 1981, p. 265.

⁴ — Jean-Pierre Jossua, « La constitution *Sacrosanctum concilium* dans l'ensemble de l'œuvre conciliaire », in *La liturgie après Vatican II*, Cerf, 1967, p. 128.

⁵ — E. Marcus, « Le concile et la liturgie », *Paroisse et Liturgie* 7, 1^{er} octobre 1963, p. 676.

⁶ — François Morlot, « Une condition préalable à toute formation liturgique : un changement de mentalité », *La Maison Dieu* 95, 2^e trim. 1964, p. 20.

⁷ — Robert Gantoy, « Problématique de l'office hier et aujourd'hui », *La Maison Dieu* 95, 3^e trim. 1968, p. 12.

⁸ — Robert Gantoy, « Problématique de l'office hier et aujourd'hui », *La Maison Dieu* 95, 3^e trim. 1968, p. 12. L'auteur ajoute dans la note 33 de la page 15 : « Il y a lieu de la situer dans la perspective d'une ecclésiologie renouvelée. »

nous, que doit intervenir le discernement et la critique, car c'est là que se situe l'enjeu réel – et grave – de la liturgie ⁹. »

L'héritage

Ancienne liturgie et ancienne ecclésiologie

Mais une telle perception du lien étroit qui unit la liturgie et l'ecclésiologie suscite immédiatement une interrogation sur la liturgie ancienne. En effet, « les formulaires liturgiques [anciens] sont l'expression priée d'une foi, d'une spiritualité, d'une théologie. Notre foi, notre spiritualité et notre théologie se trouvent situées à des niveaux très différents et très nouveaux ¹⁰. »

« Beaucoup affirment ouvertement, en effet, que notre liturgie est accordée à une anthropologie, à une conception de l'homme absolument périmée : elle refléterait une vision de l'homme antérieure au monde moderne. La liturgie, dit-on, expérimentait la nature comme une réalité “numineuse” dans laquelle la gloire de Dieu se réfléchissait ; elle avait certes développé les capacités de réceptivité de l'homme à l'égard de Dieu, et elle définissait celui-ci comme appelé à la contemplation, mais elle n'avait pas encore pris en considération ses capacités de construction du monde. Elle serait, par contre, totalement inadaptée à l'image moderne de l'homme et du monde dans laquelle la nature est une simple matière à partir de laquelle l'homme se crée à soi-même son propre univers. Notre liturgie ne répondrait donc pas aux exigences d'hommes qui entendent bâtir un monde nouveau et qui sont polarisés par leur projet d'avenir ¹¹. »

Ainsi, parlant du *Rituel* romain antéconciliaire, un auteur note que « ce *Rituel* est dépassé, non seulement de par les nouveaux textes promulgués après Vatican II mais aussi parce que son ton tranche avec notre conception du rapport entre Dieu et le monde ¹². » « Nous avons fait allusion, soulignait-il quelques pages plus loin, à un certain décalage entre la théologie contemporaine et le contenu du rituel romain. Nous disions que celui-ci était peu en harmonie avec notre lecture du rapport entre Créateur et création ¹³. » En effet, « depuis quelques années, nous portons sur les réalités de la création un regard différent de celui des siècles précédents. Nous avons pris conscience d'une certaine autonomie du créé, Dieu lui-même respectant les lois de l'univers et le laissant évoluer selon ses dynamismes propres. Pluies et récoltes, orages et cataclysmes

⁹ — Robert Gantoy, « Discerner les théologies implicites des célébrations dominicales », *Paroisse et Liturgie* 6, novembre-décembre 1974, p. 498.

¹⁰ — Luis Maldonado, « La réforme liturgique à venir », *Concilium* 32, février 1968, p. 78.

¹¹ — Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 10-11. Le terme « numineuse » vient du mot latin *numen* qui signifie « la divinité ». Une réalité est numineuse lorsqu'elle est remplie du divin.

¹² — Jean-Marie R. Tillard, « Bénédiction, sacramentalité, épiclese », *Concilium* 198, mars 1985, p. 122.

¹³ — Jean-Marie R. Tillard, « Bénédiction, sacramentalité, épiclese », *Concilium* 198, mars 1985, p. 132.

ne nous apparaissent plus “entre les mains de la Providence” de la même façon qu’autrefois ¹⁴. »

Ainsi, « entre les rituels d’avant et d’après le concile, il y a bien plus qu’une simple réforme liturgique, si l’on entend par là des modifications ou des aménagements d’ordre seulement rituel. Il s’agit en réalité d’un réajustement profond de l’agir sacramentel de l’Église qui, du même coup et très normalement, présente un autre visage que celui auquel on avait fini par s’habituer (cf. CSL 2). Dans ce sens, ceux qui, pour diverses raisons, en sont restés à une ancienne image, ne se trompent pas vraiment quand ils parlent d’une “autre” religion, c’est-à-dire d’une autre manière d’envisager la relation de l’homme à Dieu, des sacrements à la vie. Et il est encore plus compréhensible que les refus liturgiques de certains soient l’occasion ou l’expression d’un refus de l’Église dont la liturgie exprime et manifeste le visage, la nature ¹⁵. »

Le refus de transformer sa vision ecclésiologique implique donc nécessairement le refus de la réforme liturgique et réciproquement. C’est pourquoi, « la querelle liturgique n’est qu’un aspect de la résistance de certains groupes intégristes à une vision renouvelée de l’Église ¹⁶. » « Pour certains esprits étroits, les réformes liturgiques semblent fournir l’occasion, tant attendue, d’exprimer leur inquiétude sur une évolution qui bouleverse l’Église. Il n’est pas surprenant de voir que tous les arguments cousus de fil blanc invoqués contre la réforme liturgique sont identiques à ceux que les autorités ecclésiastiques utilisaient dans le passé pour justifier la situation de la liturgie, reconnue à présent comme nécessitant une rénovation ¹⁷. »

Tout le monde a, en effet, entendu parler de ce que l’on appelle « la contestation intégriste ». « Cette question a suffisamment rempli les organes de presse pour que je ne m’appesantisse pas sur elle. Je voudrais simplement remarquer ceci : si la querelle s’est concentrée pour une bonne part sur la liturgie, ce n’est pas l’effet d’un pur hasard. S’il y a une leçon à retenir de l’affaire, c’est au moins celle-ci : le registre du symbolique (qui est par excellence celui de la liturgie) n’a rien de secondaire comme certains sont portés à le croire. Il n’est pas secondaire que la liturgie prenne telle ou telle forme, il n’est pas secondaire qu’il y ait une liturgie ¹⁸. »

Aussi, « la résistance farouche de certains milieux à la réforme liturgique ne devrait-elle pas nous alerter et nous interroger ? Autrement dit, dans cette réforme dite superficielle, n’est-ce pas beaucoup plus que la liturgie qui est en question ? N’est-ce pas le christianisme dans sa manière de s’exprimer ? N’est-ce pas un certain rapport de l’Église avec le monde ¹⁹ ? »

¹⁴ — Jean-Marie R. Tillard, « Bénédiction, sacramentalité, épiclese », *Concilium* 198, mars 1985, p. 133.

¹⁵ — Robert Gantoy, « Célébrations des sacrements et communautés de foi », *Communautés et Liturgies* 6, novembre-décembre 1977, p. 475.

¹⁶ — Jean-Claude Crivelli, « Missel de saint Pie V, un libéralisme en forme de porte étroite », *Vie* (bulletin des paroisses catholiques romandes de Suisse), décembre 1984, p. 14.

¹⁷ — Heinrich Rennings, « La réalisation de la réforme liturgique en Europe », *Concilium* 12, février 1966, p. 151.

¹⁸ — Robert Comte, « L’Église, les rites et les hommes », *Communautés et Liturgies* 4, juillet-août 1978, p. 296.

¹⁹ — Henri Denis, « Liturgie et sacrement », *La Maison Dieu* 104, 4^e trim. 1970, p. 7.

« Si cela n'avait été déjà très clair, l'affaire Saint-Nicolas aurait démontré que la liturgie est une plaque tournante de l'appartenance à l'Église. C'est elle qui, dans la plupart des cas, détermine un chrétien à rester en lien avec l'Église visible ou à l'abandonner. C'est elle qui pousse le chrétien à choisir l'Église de Vatican II ou, au contraire, à virer à l'intégrisme ²⁰. »

En particulier, « n'est-il pas significatif que les prises de position traditionnelles en matière de morale sexuelle viennent souvent des personnes qui ont gardé une forte nostalgie pour la liturgie préconciliaire ? N'est-il pas clair que la restructuration profonde des rites de l'Église catholique à laquelle on assiste depuis quelques décennies est accompagnée d'un réaménagement parfois radical des mœurs et d'un désir de modification d'un certain nombre de règles éthiques séculièrement admises ? Ainsi, même aux yeux d'un observateur non spécialiste, il apparaît, pour parler de façon lapidaire, qu'on a presque toujours la morale de sa liturgie et la liturgie de sa morale ²¹. »

Il faut le rappeler clairement : « les aménagements apparemment les plus matériels requis par la pastorale liturgique supposent toujours une doctrine et, si l'on peut dire, une théologie. Celui qui décide d'adopter de tels aménagements sans y avoir profondément réfléchi, en restant plus ou moins inconsciemment fidèle à une doctrine toute différente, s'expose à souffrir d'un malaise profond ²². »

Pourtant, « de nombreux prêtres continuent à agir en fonction d'une théologie eucharistique préconciliaire ²³. » Cela entraîne des conséquences importantes. Par exemple, « un timide pas vers l'indianisation de la liturgie avait été approuvé par Rome l'an dernier et testé au printemps. Son application actuelle soulève les protestations de ceux qui ont peur que le christianisme ne perde son authenticité en "s'hindouisant". (...) En fait, au fond de toutes les objections il y a, de la part de beaucoup, un refus de reconnaître que l'hindouisme, qui est à la racine de toute la culture indienne, possède des valeurs spirituelles et religieuses capables d'enrichir le christianisme ²⁴. »

C'est pourquoi, « dans la constitution sur la liturgie, les pères du concile affirment avec insistance que le renouveau liturgique est bien plus qu'une question de rubriques nouvelles. Dans ce domaine, les meilleurs changements matériels eux-mêmes, tels un usage plus large de la langue vulgaire et un emploi plus abondant de l'Écriture, n'auraient aucun sens s'ils n'étaient accompagnés d'un changement de l'esprit dans lequel nous devons célébrer la liturgie ²⁵. »

²⁰ — Claude Duchesneau, « Saint-Nicolas occupé nous préoccupe » in *Le défi intégriste. Saint-Nicolas occupé*, Centurion, 1977, p. 192.

²¹ — Xavier Thévenot, « Liturgie et morale », *Études*, juin 1982, p. 829.

²² — A. M. Roguet, « Pastorale et doctrine », *Notes de pastorale liturgique* 10, janvier-février 1958, p. 2.

²³ — Kevin Seasoltz, « Célébrations eucharistiques contemporaines. Motivations et significations mêlées », *Concilium* 172, février 1982, p. 59.

²⁴ — « Inde : controverse sur une liturgie "indienne" », *Informations catholiques internationales* 354, 15 février 1970, p. 21.

²⁵ — Louis Bouyer, *Architecture et liturgie*, Cerf, 1967, p. 9.

Une transition : le mouvement liturgique

Comment, à partir de cette ancienne liturgie et de cette ancienne ecclésiologie, en est-on arrivé à la situation actuelle ? Pour mieux le comprendre, il convient de se replacer dans une perspective historique, qui nous manifesterait pourquoi « la liturgie chrétienne a été fortement secouée par la réforme issue de Vatican II ²⁶. » En effet, « le renouveau n'est pas né d'une génération spontanée ; il a été préparé par le mouvement liturgique des décennies antérieures au concile ²⁷. » Or, ce mouvement liturgique fut « l'un des plus grands phénomènes de l'histoire contemporaine de l'Église ²⁸. »

Au moment où va être votée la constitution conciliaire sur la liturgie, les observateurs notent que « le mouvement liturgique vient de remporter une victoire qui sera l'occasion d'un authentique renouveau pour l'Église ²⁹. » Car « si la constitution sur la liturgie est parvenue à maturité plus vite que les autres, c'est probablement parce qu'elle est l'aboutissement d'un vaste mouvement d'idées, d'action et d'étude qui se poursuivait depuis un demi-siècle ³⁰ », « l'aboutissement de soixante années d'étude ³¹. »

Pourtant, il n'y avait pas hiatus entre cette victoire du mouvement liturgique et les évolutions ecclésiologiques ultérieures du concile. Dans la constitution liturgique, « nous trouvons une communauté de préoccupations si parallèles aux autres constitutions qu'à beaucoup d'égards on les croirait du même auteur. Cela manifeste la concordance du mouvement qui entraîne l'Église. Beaucoup de choses étaient mûres, plus qu'on ne le pensait ³². »

« Comme nous l'avons indiqué, de multiples travaux d'approche avaient préparé le terrain. Dans les années 1930, les artisans allemands, belges et français du mouvement liturgique expérimentèrent "illégalement" des innovations pourtant très timides. E. Schillebeeckx a raison de noter que la récente réforme "a sanctionné principalement la pratique liturgique illégale qui avait surgi bien avant le concile" ³³. »

Au départ, pourtant, « personne ne pouvait soupçonner que le mouvement liturgique aurait une telle expansion, non seulement dans le catholicisme, mais aussi dans le protestantisme, ni qu'il aurait une influence aussi profonde sur la vie de l'Église. Car il contribuera à faire progresser la théologie de l'Église et il débouchera sur

²⁶ — J. B., « *Demain la liturgie* par Joseph Gélinau », *Informations catholiques internationales* 504, 15 juillet 1976, p. 51.

²⁷ — J. B., « *Demain la liturgie* par Joseph Gélinau », *Informations catholiques internationales* 504, 15 juillet 1976, p. 51.

²⁸ — Guy Oury, « Aux origines du mouvement liturgique. Les *Institutions liturgiques* de dom Guéranger », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 11, 11 mars 1976, p. 160.

²⁹ — Philippe Delhay, « Perspectives conciliaires pour une réforme liturgique », *L'Ami du clergé* 47, 21 novembre 1963, p. 691.

³⁰ — Jacques Leclercq, *Vatican II : un concile pastoral*, éditions Vie Ouvrière, 1966, p. 70.

³¹ — François Houang et Roger Mouton, *Les réalités de Vatican II et les désirs de Mgr Lefebvre*, Fayard, 1978, p. 89.

³² — Jacques Leclercq, *Vatican II : un concile pastoral*, éditions Vie Ouvrière, 1966, p. 70.

³³ — Charles Wackeinheim, *Entre la routine et la magie, la messe*, Centurion, 1982, p. 26-27.

l'œcuménisme ³⁴. » Mais aujourd'hui, « les dernières réformes conciliaires ne sont guère compréhensibles en dehors de leur lien avec tout le mouvement liturgique ³⁵. »

Si on se méprend parfois sur ce grand courant, c'est « qu'on ne rend pas justice au mouvement liturgique en le jugeant exclusivement sur les détails de la réforme liturgique. Il a été dès l'origine un mouvement d'idées inspiré par une certaine vision du mystère de l'Église, et il a exercé une grande influence sur la théologie, même en dehors du catholicisme. Ce n'est pas par hasard que son fondateur, dom Beauduin, est devenu un des plus ardents artisans du mouvement œcuménique ³⁶. » Ainsi, « par le biais de dom Lambert Beauduin comme par celui de Taizé, pour ne donner que deux exemples, le renouveau œcuménique a fleuri en renouveau liturgique ³⁷. »

Cependant, le mouvement liturgique seul n'a pas réellement abouti : il y aura fallu le concile. Un observateur dont la réputation n'est plus à faire en a donné la raison principale : « à mon avis, un des problèmes actuels, et qui n'est guère perçu, du magnifique mouvement liturgique, c'est qu'il est loin d'avoir complètement son ecclésiologie correspondante ³⁸. »

La rénovation

L'œuvre de Vatican II

Vatican II a donc été nécessaire pour doter le mouvement liturgique d'une ecclésiologie vraiment renouvelée. En fait, dès la constitution sur la liturgie « une ecclésiologie de la liturgie s'ébauche, que prolongera la constitution dogmatique *Lumen gentium* ³⁹. »

Car « le concile Vatican II a commencé ses travaux par l'étude de la liturgie. Elle était considérée par un grand nombre de pères du concile comme la matière la plus facile à aborder pour se "faire la main". Ils la jugeaient comme plutôt secondaire et assez extrinsèque à ce qu'ils souhaitaient mettre en cause durant leurs travaux. En fait, il s'avéra bien vite que cette première étude ouvrait la porte à des problèmes singulièrement vitaux pour l'Église ⁴⁰. »

³⁴ — Bernard Botte, *Le mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 37.

³⁵ — A. Kerkvoorde, « Bibliographie », *Paroisse et Liturgie* 2, 15 février 1966.

³⁶ — Bernard Botte, *Le mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 200.

³⁷ — André Aubry, *Le temps de la liturgie est-il passé ?*, Cerf, 1968, p. 189.

³⁸ — Yves Congar, *Un concile pour notre temps*, Cerf, 1961, p. 249.

³⁹ — André Haquin, « La réforme liturgique de Vatican II », *Nouvelle Revue Théologique* 4, juillet-août 1985, p. 484.

⁴⁰ — Adrien Nocent, « Les grandes rénovations de la célébration eucharistique », *Les quatre fleuves* 21-22, 1985, p. 47.

Mais si «le concile a commencé un véritable renouvellement de notre connaissance de l'Église et de notre foi en l'Église⁴¹», pourtant, «la réforme liturgique est antérieure, dans son principe, aux constitutions *Lumen gentium* et *Gaudium et spes*. Aussi n'a-t-elle pu bénéficier de la manière nouvelle dont l'Église se situe aujourd'hui par rapport au monde. Le monde, en effet, est déjà sauvé en espérance et l'Église est présente en son sein comme servante de son destin divin et comme sacrement de Jésus-Christ⁴².»

Aussi, «la différence entre la mise en œuvre actuelle de la liturgie des heures et la conception qu'en avaient encore les pères du concile s'explique avant tout par la dynamique du renouveau liturgique consécutif à Vatican II, qui a mis dans une vive lumière les exigences fondamentales de la célébration du culte, mais aussi par le fait que le schéma liturgique a été discuté dès l'ouverture du concile, les autres étant renvoyés en commission pour être refondus. Sans doute, le document contenait-il tout l'essentiel de l'ecclésiologie de *Lumen gentium*, mais sa rédaction ultime eût été encore de meilleure qualité s'il était venu en discussion après la promulgation des deux constitutions sur l'Église⁴³.»

C'est pourquoi, écrit un auteur en 1968, «déjà l'application de la constitution liturgique a fait apparaître des besoins qui n'étaient pas perceptibles aux premiers stades de la réforme liturgique. La promulgation des autres textes conciliaires – et en particulier la constitution *Gaudium et spes* – a situé la réforme liturgique elle-même dans une vision nouvelle des rapports de l'Église et du monde. Et nous assistons, par ailleurs, à une évolution rapide de la société⁴⁴.»

On s'est ainsi vite aperçu «que, de même que la constitution [sur la liturgie], par les principes qu'elle pose, conduit à dépasser les réformes qu'elle décrète comme par une exigence interne, de même l'étude de ses implications doctrinales conduira à dépasser certains principes qu'elle affirme : c'est le propre de l'Esprit de préserver l'Église de toute sclérose⁴⁵.»

Il ne s'agit pas de se cramponner à la constitution sur la liturgie et aux réformes qu'elle propose, faisant fi du reste de l'enseignement conciliaire. «On ne peut séparer la constitution sur la liturgie de l'ensemble de l'œuvre du concile. (...) En ce qui concerne en particulier la participation active et l'orientation ecclésiologique de la liturgie, ainsi que la fonction des conférences épiscopales, la constitution est prolongée et approfondie par

⁴¹ — Gérard Huyghe, «Des prières eucharistiques pour l'Église d'aujourd'hui», *La Maison Dieu* 94, 2^e trim. 1968, p. 128.

⁴² — Gérard Huyghe, «Des prières eucharistiques pour l'Église d'aujourd'hui», *La Maison Dieu* 94, 2^e trim. 1968, p. 128.

⁴³ — Pierre Jounel, «La liturgie des heures dans le renouveau liturgique de Vatican II», *Notitia* 97, septembre 1974, p. 311.

⁴⁴ — René Boudon, «Au service du renouveau liturgique. Principes d'action», *Notes de pastorale liturgique* 77, décembre 1968, p. 1.

⁴⁵ — François Morlot, «Bibliographie», *La Maison Dieu* 95, 3^e trim. 1968, p. 142.

les autres documents conciliaires, avec lesquels elle fait corps ⁴⁶. » « On ne peut dissocier [la réforme liturgique] de l'œuvre doctrinale du concile, parce que la liturgie doit être l'expression dans le culte de la foi de l'Église. Pendant le concile, les pères de Vatican II ont réfléchi au problème de l'Église, parce que c'est le problème théologique du XX^e siècle non seulement dans le catholicisme, mais dans toutes les confessions chrétiennes. (...) Cette foi renouvelée en l'Église, le concile a voulu qu'elle s'exprime dans la liturgie, afin de la faire pénétrer dans toute la vie des individus et des communautés ⁴⁷. »

Ainsi, « l'œuvre de Vatican II forme un tout : chaque document doit recevoir un supplément de lumière des autres parties de ce monument doctrinal et pastoral extraordinaire et sans doute sans précédent dans l'histoire des conciles. Et s'il en est ainsi, il est de la plus grande urgence d'interpréter la constitution sur la liturgie en tenant compte certes des orientations doctrinales de *Lumen gentium* mais plus encore des orientations pastorales de *Gaudium et spes*. En ce dernier document l'on découvre la pensée de l'Église elle-même sur sa mission dans le monde, et plus particulièrement dans le monde de notre temps. Ce monde doit prier, lui aussi, tout comme ont prié selon leur génie propre les siècles révolus. La constitution sur la liturgie, éclairée par *Gaudium et spes*, est porteuse d'une des espérances des hommes d'aujourd'hui ⁴⁸. »

« C'est au fond toute la théologie de l'Église qui est en cause dans la liturgie. Il n'est donc pas surprenant qu'on retrouve au niveau du culte les grands problèmes auxquels la constitution *Lumen gentium* et même toute l'œuvre de Vatican II a voulu répondre ⁴⁹. » Par exemple, « en reconnaissant l'extension universelle de la notion de culte, le concile satisfait à l'une des principales requêtes de l'anthropologie chrétienne contemporaine ; et par ailleurs, il invite à mieux cerner la réalité liturgique dans une perspective ecclésiologique d'ensemble, qui mette en pleine lumière le lien très intime entre liturgie et mission ⁵⁰. » De même, « la liturgie ne peut être envisagée et correctement mise en place si on ne situe pas cette activité particulière des communautés chrétiennes en fonction de la mission globale de l'Église et en relation avec elle ⁵¹. »

Il ne faut jamais oublier ce que nous avons souligné en commençant : « la liturgie est la manifestation de l'Église et inclut une ecclésiologie. (...) Voilà l'un des messages essentiels de *Sacrosanctum concilium* ⁵². » C'est pourquoi « *Sacrosanctum concilium* n'était pas seulement un programme de réformes liturgiques : celles-ci étaient elles-mêmes la

⁴⁶ — Pierre-Marie Gy, « Les grandes orientations de la constitution *De sacra liturgia* », *Notitia* 88, décembre 1973, p. 401.

⁴⁷ — Bernard Botte, *Le mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 205.

⁴⁸ — François Vandebroucke, « Sur la théologie de la liturgie », *Nouvelle Revue Théologique* 2, février 1970, p. 158.

⁴⁹ — Aimé-Georges Martimort, « Bilan de la réforme liturgique », *Osservatore Romano* - édition hebdomadaire en langue française, 22 décembre 1972, p. 11.

⁵⁰ — Jean Frisque, « Composantes du culte chrétien selon Vatican II », in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 15.

⁵¹ — « Liminaire », *Communautés et Liturgies* 2, mars-avril 1977, p. 97.

⁵² — Aimé-Georges Martimort, *Mirabile laudis canticum*, Edizioni Liturgiche, 1991, p. 269.

manifestation d'une ecclésiologie, que supposent les rites et qui, d'ailleurs, est clairement exprimée ⁵³. »

Dans la constitution sur la liturgie, « il est bien clair que l'exposé de ces principes de restauration ne va pas sans d'importantes affirmations théologiques sur la nature et la place de la liturgie. Bien plus, le document conciliaire dans son ensemble comme la restauration qu'il veut susciter et promouvoir impliquent une très ferme orientation théologique sous-jacente qui se manifeste nettement en plus d'un passage ⁵⁴. »

Nous avons donc assisté et assisterons chaque jour davantage à « une rénovation liturgique mettant effectivement en œuvre l'ecclésiologie qui a commencé à se dessiner au travers des documents de Vatican II dont on est loin d'avoir tiré toutes les conséquences ⁵⁵. »

Une ecclésiologie nouvelle

En résumé, toute pratique liturgique est l'expression d'une ecclésiologie. La liturgie ancienne était par la force des choses l'expression de l'ecclésiologie dominante. Le mouvement liturgique a entrepris de transformer la pratique liturgique, mais il lui manquait une vision ecclésiologique suffisamment développée. Cette ecclésiologie, c'est le concile Vatican II qui le lui a donnée, ouvrant les portes à une réforme liturgique en profondeur, expression d'une ecclésiologie renouvelée.

En effet, le concile Vatican II a instauré une rupture avec l'ecclésiologie précédente qu'exprimait la liturgie ancienne. C'est pourquoi, « par sa volonté de réformer la liturgie, Vatican II apparaît comme un concile réformateur de premier ordre. Car le culte rendu à Dieu par l'Église est, en même temps que la principale activité de cette dernière, la réalisation profonde de son être. En conséquence, réformer la liturgie, c'est aussi réformer l'Église ⁵⁶. »

« Le concile Vatican II nous a remis dans une ecclésiologie plus conforme à la Révélation que ne l'était celle des siècles qui nous ont immédiatement précédés ⁵⁷. » En particulier, « en de nombreux textes, Vatican II a désigné l'Église comme "le sacrement universel du salut". Cette formule remarquable exprime le mystère de l'Église d'une façon nouvelle, en rupture apparente avec la théologie des siècles précédents, mais en continuité profonde avec la Tradition dans sa sève première. (...) Il semble bien qu'il y ait là une des clefs, et même la clef du renouveau liturgique. En la négligeant, on réduirait ce renouveau à une réforme de cérémonie, alors qu'il remet en cause la notion même de célébration ⁵⁸. »

⁵³ — Aimé-Georges Martimort, *Mirabile laudis canticum*, Edizioni Liturgiche, 1991, p. 260.

⁵⁴ — Jean-Philippe Revel, « La constitution conciliaire sur la liturgie. Son esprit et ses grands actes », *Lumière et Vie* 81, janvier-avril 1967, p. 3.

⁵⁵ — Irénée-Henri Dalmais, « Comptes rendus », *La Maison Dieu* 124, 4^e trim. 1975, p. 124.

⁵⁶ — Herman Volk, *Pour une liturgie renouvelée*, Desclée, 1965, p. 20.

⁵⁷ — Robert Coffy, « La confirmation aujourd'hui », *La Maison Dieu* 142, 2^e trim. 1980, p. 20-21.

⁵⁸ — « Sommaire », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 3-4.

Ainsi, « Vatican II a permis le redressement de cette ecclésiologie juridique. L'Église a été redéfinie comme le peuple de Dieu dans le monde (mission), en marche vers la consommation de son union définitive avec Dieu (eschatologie), sous la mouvance actuelle du Christ agissant par son Esprit (seigneurie du Christ). L'ecclésiologie est désormais pensée, non plus en deux, mais en trois termes : le peuple, structuré par les ministères qui lui sont intérieurs, et agi par le Christ. L'ontologie de la grâce se voit reconnaître le rôle premier qui est le sien. En sens inverse de l'évolution historique, cette régénération de l'Église doit s'étendre aux ministères, repensés en fonction de la mission et sainelement relativisés à la lumière de la seigneurie actuelle du Christ. Par eux elle devra également atteindre le culte, qui est à redécouvrir comme culte du Nouveau Testament ⁵⁹. »

Il est donc bien clair « que Vatican II, faisant apparaître une ecclésiologie plus centrée sur le peuple de Dieu que sur le corps mystique et donnant la priorité à l'Église-peuple par rapport à la hiérarchie, fait nécessairement progresser la réflexion liturgique ⁶⁰. » Aussi, « une célébration liturgique riche de sens a tout à gagner des vues fondamentales de la théologie renouvelée ⁶¹. »

L'Église signifiante

L'un des points de cette ecclésiologie nouvelle proclamée par Vatican II est la notion de l'Église comme « signe de salut pour le monde ». Nous nous proposons de mettre en lumière, par quelques textes, certains aspects de cette notion et ses liens avec la liturgie.

L'Église est en elle-même signe de salut. Mais évidemment, il est nécessaire que ce signe soit facilement perçu par les hommes. « Il faut que le signe soit le plus parlant possible et que les générations d'hommes puissent aisément le comprendre ⁶². »

C'est en particulier dans sa liturgie que l'Église signifie le salut. Or, le monde auquel elle s'adresse a évolué au point que certains rites ont perdu leur signification ou leur opportunité. Il est donc urgent de rénover la liturgie pour que celle-ci, loin d'être un obstacle à la compréhension, soit au contraire accessible de façon immédiate. Aussi, « l'Église, pour demeurer signifiante dans le monde, doit provoquer l'évolution des rites sacramentels, afin d'assurer l'homogénéité de la totalité de son signe ⁶³. »

« En raison même de leur sens, il importe de "signifier" les sacrements d'une manière qui soit comprise de l'homme contemporain : il s'agit de faire affleurer, au sein

⁵⁹ — Matthieu Cnudde, « Bulletin de théologie du diaconat », *La Maison Dieu* 96, 4^e trim. 1968, p. 108.

⁶⁰ — François Morlot, « Bibliographie », *La Maison Dieu* 95, 3^e trim. 1968, p. 147. On peut encore citer ce texte : « Si on compare la théologie de la liturgie de Vatican II et les réformes qui ont été accomplies à sa suite, on devra dire que les requêtes de Luther sont, d'une manière absolument surprenantes, présentes dans l'Église catholique. » (Johannes Brosseder, « La réception catholique de Luther », *Concilium* 118, octobre 1976, p. 105.)

⁶¹ — Ambroos-Rémi Van de Walle, « Rencontre du Christ et communauté liturgique. Principes préliminaires dogmatiques », *Concilium* 12, février 1966, p. 23.

⁶² — Adrien Nocent, *L'avenir de la liturgie*, Éditions universitaires, 1961, p. 10.

⁶³ — Henri Denis, « Les sacrements dans la vie de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 50.

d'une vie et d'une civilisation dynamiques, la réalité et l'enjeu spirituel des actes privilégiés du Christ. Il s'agit encore de nourrir d'anthropologie contemporaine (dûment purifiée) les rites sacramentels qui, sans rien perdre de leur substance, montreront plus clairement qu'ils sont bien les rites sauveurs de l'homme total ⁶⁴. »

Mais le monde moderne est un monde qui se fragmente, se diversifie, en même temps qu'il s'universalise et s'ouvre à des cultures diverses. Étant signe de salut pour tous les hommes, « l'Église doit être vraiment catholique, ce qui signifie qu'elle doit s'incarner dans des cultures différentes les unes des autres. Les conséquences de cela sont très claires pour ce qui concerne l'expression liturgique : puisqu'il n'existe aucune unité de culture, il ne peut y avoir d'expression liturgique uniforme. (...) On doit entreprendre de rechercher, sans se lasser, des signes et des symboles adaptés sans lesquels il n'y a pas de liturgie. (...) Cela consiste à rechercher sans cesse une expression de la liturgie pour chaque culture et, à l'intérieur de chaque culture, pour chaque communauté en prière ⁶⁵. »

Il ne faut pas oublier, en effet, que « le sacrement est enraciné dans l'homme, dans la foi humaine, dans les cultures, les civilisations, les aspirations des hommes ⁶⁶. » Mais « dire que les sacrements sont enracinés dans la vie des hommes, c'est affirmer que les gestes les plus sacrés doivent atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus humain ⁶⁷. »

Cependant, un tel projet de renouveler la signification même du *corpus* sacramentel se heurte à des difficultés. En effet, aujourd'hui, « l'Église se trouve elle-même en pleine mutation. Elle ignore la figure que prendront les communautés de demain ; elle ignore aussi le type de ministres qui y exerceront des responsabilités. (...) On sait à la fois que les sacrements auront toujours leur place, mais que l'on ne pourra plus les célébrer "comme avant". En d'autres termes, les sacrements – aussi respectables soient-ils – sont toujours inclus dans une pastorale générale de l'Église. Lorsque le visage de l'Église évolue, une question se pose : quelle politique avons-nous en matière de sacrements ⁶⁸ ? »

Pourtant, il n'est pas possible de se contenter de « réformettes » ponctuelles et sans portée. Car, « toute réforme liturgique risque d'être vaine si elle n'est pas l'expression d'une réforme plus profonde : la réforme de tout le visible de l'Église qui manifeste au monde le salut en Jésus-Christ ⁶⁹. »

Il faut bien le comprendre : « la réforme liturgique ne consiste pas à remplacer du latin par du français, du castillan ou du chinois. Si elle n'était que cela, on ne voit pas pourquoi un concile y aurait attaché tant de soins. En fait, elle a pour but un renouvellement des rites qui permette à ceux-ci d'exprimer plus réellement, pour les

⁶⁴ — Henri Denis, « Les sacrements dans la vie de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 52.

⁶⁵ — Rembert Weakland, « Le renouveau liturgique : perspectives d'avenir », *Communautés et Liturgies* 1, janvier-février 1975, p. 85, 86 et 87.

⁶⁶ — Henri Denis, *Des sacrements pour notre temps*, Service de pastorale sacramentelle de Lyon, 2^e éd., 1975, p. 13.

⁶⁷ — Henri Denis, *Des sacrements pour notre temps*, Service de pastorale sacramentelle de Lyon, 2^e éd., 1975, p. 14.

⁶⁸ — Henri Denis, *Des sacrements pour notre temps*, Service de pastorale sacramentelle de Lyon, 2^e éd., 1975, p. 4.

⁶⁹ — Robert Coffy, *Église signe de salut au milieu des hommes*, Centurion, 1972, p. 56.

hommes d'aujourd'hui, la vie de l'Église peuple de Dieu. Il faut lire et relire, à ce sujet, le premier chapitre de la constitution sur la liturgie qui expose les principes généraux de la réforme. Comme nous le faisait remarquer avec insistance Mgr Jenny, évêque auxiliaire de Cambrai et membre du conseil postconciliaire, "si l'on compare ce chapitre avec la constitution sur l'Église, on s'aperçoit que c'est le développement de la même doctrine et même que certains mots-clés sont contenus dans les deux textes. Nous sommes là au cœur de la vision théologique de Vatican II qui nous fait passer d'un christianisme abstrait et scolaire à un christianisme vivant et concret, centré sur la personne du Christ" 70. »

C'est donc bien en tant que « signe de salut » que l'Église doit se manifester aisément aux hommes. C'est en tant que signe que l'Église doit être tournée vers le monde, le monde d'aujourd'hui, pour lui signifier le salut. C'est pourquoi elle devait impérativement provoquer cette réforme liturgique générale. « L'ensemble de l'œuvre de Vatican II est traversé par l'idée que l'Église doit s'adapter aux conditions du monde de ce temps 71. » Dans la réforme liturgique, « il s'agit moins en effet de retrouver une tradition ancienne ou même de se faire mieux comprendre des hommes d'aujourd'hui, que de constituer le signe de l'Église au monde 72. »

Les rapports Église-monde

La perception exacte des rapports Église-monde est donc essentielle dans l'appréciation de la réforme liturgique. « Le problème liturgique n'est au fond qu'un aspect du problème plus général de la position et de la fonction de l'Église dans le monde moderne 73 » et il « est fondamentalement en accord avec la tâche d'ensemble que s'est assignée le concile, à savoir de rendre l'Église palpable au monde et de la renouveler 74. » Car « le troisième projet fondamental du concile reste le nouveau rapport entre l'Église et le monde 75. »

Ce rapport de l'Église au monde a toujours été un rapport difficile, oscillant entre une condamnation radicale du monde et une dilution de la spécificité chrétienne. Ainsi, par exemple, « j'ai plusieurs fois entendu formuler une question fondamentale : "Si, comme Vatican II l'a affirmé, le Christ est partout présent et agissant dans le monde, quel besoin avons-nous d'une Église ? Si l'humanité est sur la voie du salut par Jésus-

70 — « Le peuple participe. De l'Angleterre au Japon : la réforme liturgique », *Informations catholiques internationales* 231, 1^{er} janvier 1965, p. 17.

71 — Dominique Lebrun, « L'adaptation en liturgie du second concile du Vatican au rituel de Paul VI », *La Maison Dieu* 183-184, 3^e-4^e trim. 1990, p. 25.

72 — Thierry Maertens in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 8.

73 — Père Schmidt, *La Croix*, 27 octobre 1962, p. 4.

74 — Herman Volk, *Pour une liturgie renouvelée*, Desclee, 1965, p. 24.

75 — Stefan Moysa, « L'œuvre du concile est-elle encore actuelle ? », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 20, 19 mars 1983, p. 295.

Christ à travers la promotion et l'assomption des valeurs humaines, a-t-elle encore besoin de liturgie ?" 76 »

« Célébrer dans le monde de ce temps implique pour l'Église la prise en compte d'un homme contemporain qui a perdu ses repères culturels et qui erre à la recherche de son âme. Peut-il donc y avoir un homme nouveau par la grâce du baptême et des autres sacrements là où il y a un homme mort ou du moins privé d'ouverture au spirituel ? Face à une question de ce genre la liturgie ne peut plus réagir seulement en termes d'adaptation. Que signifierait pour la liturgie s'adapter à un homme sans désir spirituel, sinon tomber dans l'insignifiance ? Que signifierait s'adapter à une société divisée, sinon mettre en péril l'unité dont elle a la charge ? De profondes interrogations, mais aussi une tâche : il s'agit pour la liturgie de rendre compte de sa capacité, dans la puissance de l'Esprit, à fonder l'homme nouveau ainsi que la communauté nouvelle 77. »

Ces interrogations, ces difficultés et ces pistes de recherche expliquent en fin de compte que « le dialogue entre l'Église et le monde tel que l'entend la constitution pastorale *Gaudium et spes* de Vatican II aura de plus en plus de répercussions sur la pastorale liturgique 78. »

Les rites de la nouvelle ecclésiologie

La réforme ecclésiologique de Vatican II n'a été que peu perçue par nos contemporains. Ce sont plutôt ses manifestations pratiques qui les ont touchés. Parmi celles-ci vient en premier lieu la réforme liturgique. « Le renouveau liturgique s'est exprimé de la manière la plus palpable dans la rénovation de la messe et des sacrements, et à travers cette rénovation, c'est un visage nouveau de l'Église qui a été découvert par le peuple chrétien, ainsi que par ceux du dehors. Pour beaucoup de croyants, le message de Vatican II est passé par les formes nouvelles de la messe, des sacrements du baptême et du mariage, des funérailles des défunts 79. »

« Pour la plupart des chrétiens, la principale conséquence de Vatican II a été la réforme liturgique et ses suites, voulues ou non. Une modification des rites est ressentie par la sensibilité de tous, alors qu'un déplacement de point de vue en théologie – même s'il a des conséquences liturgiques – ne touche que l'intelligence de quelques-uns 80. »

C'est pour cela que la réforme liturgique a été le principal lieu d'affrontement entre deux ecclésiologies, l'ancienne et la nouvelle soutenue par Vatican II. « C'est au travers de la pratique du sacré que s'est manifestée, avec le plus d'éclat et le plus d'écho,

76 — Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 13.

77 — Jean-Claude Crivelli, « Missel de saint Pie V, un libéralisme en forme de porte étroite », *Vie* [bulletin des paroisses catholiques romandes de Suisse], décembre 1984, p. 14.

78 — « Liminaire », *Paroisse et Liturgie* 5, 1^{er} juillet 1966, p. 489.

79 — Pierre Jounel, « La liturgie des heures dans le renouveau liturgique de Vatican II », *Notitia* 98, octobre 1974, p. 334.

80 — Alain de Penanster, *Un papiste contre les papes*, Table Ronde-Edijac, 1988, p. 29.

la crise postconciliaire. La liturgie a constitué le premier enjeu, le premier cercle, autour duquel se sont organisées, stratifiées, toutes les oppositions au renouveau pastoral. A l'instar des siècles passés, où toute recherche théologique avait eu pour passage obligé une reformulation de la sacralité et de ses pratiques, l'Église catholique n'a pu faire l'économie d'une crise interne qui continue à la traverser ⁸¹. »

Il serait facile de faire une étude de chacun des sacrements, de chacune des cérémonies dans la formulation que leur a donnée la réforme liturgique et de montrer comment la nouvelle ecclésiologie s'y exprime. Nous avons choisi de nous cantonner à trois d'entre eux, dont les soubassements ecclésiologiques sont particulièrement évidents : le sacrement de l'ordre, la messe, la profession religieuse. Par ces trois exemples, nous aurons une idée tout à fait suffisante des transformations pratiques que les rites ont subies pour les mettre en harmonie avec la nouvelle vision ecclésiologique.

L'ordination

Il existe un « rapport évident entre la liturgie et l'existence sacerdotale ⁸² », de même qu'entre le sacerdoce et l'Église. Or, ce rapport « a été renouvelé par l'ensemble de l'œuvre conciliaire de Vatican II. Ce faisant, le concile a non seulement cueilli les fruits de toutes les décades précédentes, il a aussi ouvert une voie nouvelle ⁸³. »

Dans cette optique fut décidée une révision du rite d'ordination. Or, « un rapide examen de quelques publications théologiques françaises récentes sur les nouveaux diacres permettra de se rendre compte que l'enjeu effectif de cette question en apparence périphérique est en vérité une révision de la manière dont sont conçues et vécues dans l'Église des réalités aussi fondamentales que la relation de l'Église au monde, le couple sacerdoce-laïcat, le culte, la théorie et la pratique du sacerdoce ministériel. La disparition progressive du diaconat joue le rôle d'un révélateur. Elle invite à une relecture ecclésiologique de l'histoire, où l'on s'aperçoit avec Yves Congar que les notions d'Église, de ministère et de culte sont étroitement articulées entre elles ⁸⁴. »

Les responsables de la commission chargée de la réforme du sacrement de l'ordre, dom Bernard Botte et le père Joseph Lécuyer, se sont expliqués tout au long sur les principes qu'ils ont suivis et les solutions qu'ils ont adoptées. « La révision des rites sacramentels contenus dans le Pontifical romain, nous dit le père Lécuyer, présente une série de problèmes graves et délicats, non seulement du point de vue rituel, mais surtout à cause des conséquences théologiques. Le rite, en effet, dans sa structure et dans ses éléments particuliers, doit avoir un rôle didactique, rappelé par le concile Vatican II ; il

⁸¹ — Franck Lafage, *Du refus au schisme. Le traditionalisme catholique*, Seuil, 1989, p. 49-50.

⁸² — Henri Denis, « Existence sacerdotale et liturgie » in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 47.

⁸³ — Henri Denis, « Existence sacerdotale et liturgie » in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 47.

⁸⁴ — Matthieu Cnudde, « Bulletin de théologie du diaconat », *La Maison Dieu* 96, 4^e trim. 1968, p. 106-107.

doit donc se présenter d'une manière claire et avec une succession de gestes et de paroles qui soient l'expression d'une doctrine sûre ⁸⁵. »

C'est pourquoi les responsables ont choisi de « tenir compte de tout l'enrichissement doctrinal apporté sur ce point par le concile Vatican II, particulièrement dans la constitution sur l'Église, dans la présentation de l'épiscopat et du sacerdoce en général. Richesse doctrinale que la liturgie, en ce moment de rénovation, ne peut pas ne pas accueillir dans ses formules destinées, non seulement à l'administration du sacrement, mais aussi, à travers le rite, à l'instruction des fidèles ⁸⁶. »

En ce qui concerne l'épiscopat, nous dit dom Botte, « j'ai alors demandé au professeur Lengeling de composer une allocution [du consécrateur au futur évêque] qui s'inspirerait des enseignements de Vatican II. Il le fit très soigneusement : c'était une excellente synthèse de la doctrine du concile ⁸⁷ », « un résumé de la doctrine de Vatican II sur l'épiscopat ⁸⁸. »

« Pour la prêtrise et le diaconat, nous dit-il, nous avons les allocutions rédigées par Durand de Mende [au XIII^e siècle]. Nous en avons gardé certaines formules particulièrement heureuses, mais il nous a paru nécessaire avant tout de nous appuyer aussi sur la doctrine de Vatican II ⁸⁹. » Ainsi, « leur fond [des discours de l'évêque aux futurs diacres] est principalement biblique, mais ils portent l'empreinte du concile, non seulement par de nombreuses citations littérales de *Lumen gentium* et du décret *Presbyterorum ordinis*, mais parce qu'ils reflètent l'ecclésiologie conciliaire ⁹⁰. »

Il est donc évident que, « plus encore qu'une mise en œuvre de la constitution conciliaire sur la liturgie, le nouvel *ordo* [des ordinations] est l'expression liturgique du chapitre III de la constitution *Lumen gentium*, comme l'établit avec netteté la constitution apostolique *Pontificalis romani recognitio* du 18 juin 1968, par laquelle le pape Paul VI a promulgué le nouveau rite. A ce titre, celui-ci constitue un fruit important de Vatican II ⁹¹. »

La messe

Plus encore que le rite de l'ordination, la messe constitue dans l'Église catholique, et depuis toujours, le point de passage obligé de toute ecclésiologie. C'est évidemment le cas dans cette réforme liturgique. « Le nouvel *ordo missæ* se distingue de l'ancien bien plus par sa mentalité théologique et pastorale que par les nouveautés, d'ailleurs modestes pour la plupart, qu'il instaure ⁹². »

⁸⁵ — Joseph Lécuyer, « *Commentarium* », *Notitiae* 41, juillet-août 1968, p. 213.

⁸⁶ — Joseph Lécuyer, « *Commentarium* », *Notitiae* 41, juillet-août 1968, p. 213-214.

⁸⁷ — Bernard Botte, *Le mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 169.

⁸⁸ — Bernard Botte, « L'ordination de l'évêque », *La Maison Dieu* 98, 2^e trim. 1969, p. 116.

⁸⁹ — Bernard Botte, *Le mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 169.

⁹⁰ — A. M. Roguet, « Les nouveaux rituels d'ordination », *La Maison Dieu* 94, 2^e trim. 1968, p. 181.

⁹¹ — Pierre Journel, « Le nouveau rituel d'ordination », *La Maison Dieu* 98, 2^e trim. 1969, p. 63.

⁹² — Adrien Nocent, « L'acte pénitentiel du nouvel *ordo missæ* », *Nouvelle Revue Théologique* 9, novembre 1969, p. 956.

Nous avons souligné l'apport de la nouvelle ecclésiologie en ce qui concerne l'Église signe de salut pour l'homme d'aujourd'hui à travers ses rites. Car, « il faut que les rites, selon la loi constitutive de tout sacrement, signifient ce qu'ils réalisent invisiblement et que, en conséquence, soit manifestée d'une manière sensible, dans la structure même de la liturgie de la messe, la présence du monde d'aujourd'hui où va s'exercer la puissance du salut. C'est le sens de l'usage, retrouvé et favorisé par l'Église, des langues vivantes dans l'acte liturgique. C'est la raison pour laquelle, à plusieurs reprises au cours de son histoire, l'Église a modifié les rites de la messe : devenus ésotériques, compris des seuls initiés, ils n'étaient plus, aux yeux des hommes d'un temps, d'un pays, d'une culture, les signes du salut qui doit les atteindre dans leur réalité vivante marquée de leur temps, de leur pays, de leur culture ⁹³. »

Parmi les innovations majeures de la réforme se trouve la concélébration. Elle a, bien évidemment, une portée ecclésiologique de premier plan. « La théologie de la concélébration s'insère donc dans un ensemble de réflexions et d'attitudes spirituelles qui vont de la conception de l'Église, de ses structures et de ses richesses intimes, de l'idée théologique du sacerdoce institutionnel, ministériel, et du sacerdoce commun du peuple de Dieu, aux perspectives œcuméniques qui jouent aujourd'hui un tel rôle de ferment et de vie au sein de l'Église catholique elle-même ⁹⁴. »

La perception des modes de présence du Christ durant la messe joue encore un rôle majeur dans toute ecclésiologie, puisqu'elle conditionne les attitudes fondamentales du peuple et des ministres. C'est pourquoi « il y a un lien intrinsèque entre ecclésiologie, théologie eucharistique, christologie quant aux divers modes de présence du Christ, et enfin les structures concrètes de la liturgie de la messe ⁹⁵. »

Enfin l'*Institutio generalis* ou Présentation générale, c'est-à-dire le document préliminaire au *Novus ordo missæ* qui en explicite les orientations doctrinales, manifeste clairement le renouvellement ecclésiologique dont la messe est le théâtre. « Ce qui nous amène, dit ainsi un auteur, à examiner rapidement l'ecclésiologie qui se dégage de la Présentation générale du missel. Nous ne quittons pas notre ligne directrice, car cette ecclésiologie est, elle aussi, signifiée par les nouveaux rites ⁹⁶. » Ainsi, « c'est de l'ecclésiologie que la théologie de l'assemblée a reçu un nouvel éclairage ⁹⁷. »

La profession religieuse

Enfin nous pouvons jeter un rapide coup d'œil sur un rite qui n'est pas sacramentel mais où se manifeste clairement la vision que l'Église a d'elle-même dans le monde. Il s'agit de l'engagement religieux.

⁹³ — Pierre Bellégo, « Éveiller les vigilances » in *Le défi intégriste. Saint-Nicolas occupé*, Centurion, 1977, p. 202-203.

⁹⁴ — Vittorino Joannes, « Aspects théologiques de la concélébration », in *Théologie et pratique de la concélébration*, Mame, 1967, p. 56.

⁹⁵ — « Un nouveau manuel pour la liturgie de l'eucharistie », *Notitia* 160, novembre 1979, p. 662-663.

⁹⁶ — Roger Béraudy, « Les rites de préparation à la communion », *La Maison Dieu* 100, 4^e trim. 1969, p. 85.

⁹⁷ — Casiano Floristan, « L'assemblée et ses implications pastorales », *Concilium* 12, février 1966, p. 36.

« Chaque institut [religieux], nous expose un commentaire officiel, avant d'insérer dans l'*ordo professionis* ses éléments propres, doit opérer une révision critique de ces éléments, c'est-à-dire vérifier s'ils sont en harmonie avec les principes généraux du renouveau liturgique (constitution *Sacrosanctum concilium*), de la vie religieuse (constitution *Lumen gentium*, décret *Perfectæ caritatis*), des rapports avec le monde contemporain (constitution *Gaudium et spes*). En fait, certains concepts qui reviennent souvent dans les cérémoniaux sont difficilement compatibles avec la théologie de la vie religieuse exposée dans les grands documents du concile ⁹⁸. »

En particulier, « quant à la formule de la remise de l'habit, on doit éviter certaines expressions qui reviennent souvent dans les cérémoniaux et qui aujourd'hui paraissent dépassées, excessives ou usant de la sainte Écriture d'une manière fautive ⁹⁹. »

Pourtant, il est évident que seuls de graves impératifs théologiques peuvent justifier de tels changements, car « modifier les rites de l'engagement, c'est toucher à quelque chose d'extrêmement profond dans la spiritualité d'une famille religieuse ¹⁰⁰. » Nous pouvons donc en être certains : c'est uniquement parce que tous les nouveaux rites doivent être l'expression de la nouvelle ecclésiologie que des modifications majeures ont dû y être apportées.

Conclusion

Pour synthétiser notre recherche, nous dirons qu'il fallait nécessairement qu'il y eût réforme liturgique en profondeur à partir du moment où il y avait une mutation ecclésiologique de cette ampleur. A contrario, il faut noter que l'ensemble des changements apportés à la liturgie depuis Vatican II s'expliquent et se coordonnent uniquement en référence à cette nouvelle ecclésiologie. Ainsi, la liturgie issue de Vatican II est bien la liturgie d'une nouvelle Église, dans le sens d'une nouvelle conception de l'Église.

Comme le faisait remarquer un auteur, « on a dit trop souvent que la question de la célébration eucharistique n'était pas le problème essentiel. C'est vrai et c'est faux. (...) La liturgie est l'acte décisif où le peuple chrétien affirme et reçoit sa véritable identité. La liturgie est un langage, un message, par sa forme encore plus que par son contenu. Elle dit qui est notre Dieu. Elle dit que nous sommes son peuple : *Lex orandi, lex credendi*. La liturgie donne forme à notre foi. Les sacrements configurent l'Église ¹⁰¹. » C'est

⁹⁸ — « Indications pour l'adaptation de l'*ordo professionis religiosa* » [document de la congrégation pour le culte divin], *Notitia* 57, septembre 1970, p. 320.

⁹⁹ — « Indications pour l'adaptation de l'*ordo professionis religiosa* » [document de la congrégation pour le culte divin], *Notitia* 57, septembre 1970, p. 321.

¹⁰⁰ — Pierre Raffin, « Liturgie de l'engagement religieux : le nouveau rituel de la profession religieuse », *La Maison Dieu* 104, 4^e trim. 1970, p. 166.

¹⁰¹ — Joseph Thomas, « Le schisme de Marcel Lefebvre », *Études*, septembre 1988, p. 258-259.

pourquoi, « la liturgie est désormais expression et conséquence d'une théologie ressourcée, d'une ecclésiologie véritable et d'une pastorale éclairée ¹⁰². »

Nous l'avons souligné en débutant : c'est le pape Paul VI qui a affirmé le plus clairement le lien entre la rénovation ecclésiologique de Vatican II et la réforme liturgique qui en est issue. C'était sa conviction profonde. Même si, note un auteur, « par un paradoxe inattendu mais prévisible, Vatican II, concile du renouveau ecclésial, débouche sur une crise spirituelle d'une rare intensité, pratiquement diffuse dans l'ensemble du peuple de Dieu ¹⁰³ », pourtant « Paul VI était décidé à ne faire aucune concession aux "traditionalistes" en matière liturgique, car il croit profondément que la réforme liturgique est la clef de voûte et la prémisse de la réforme catholique générale depuis Vatican II ¹⁰⁴. »

Le 13 janvier 1965, le souverain pontife donna donc l'explication définitive de sa manière de voir, en quelques mots d'une rare intensité. Ce sera, pour nous aussi, une conclusion sans appel, car nous pensons avoir justifié au cours de notre étude le sens et la portée de ce texte.

« La nouvelle pédagogie religieuse, déclara le souverain pontife, que veut instaurer la présente rénovation liturgique s'insère, pour prendre presque la place de moteur central, dans le grand mouvement inscrit dans les principes constitutionnels de l'Église de Dieu, et rendu plus facile et plus impérieux par le progrès de la culture humaine ¹⁰⁵. »

¹⁰² — D. S. Amalor Pavades, « Le mouvement liturgique en Inde », *Paroisse et Liturgie* 8, 1963, p. 785.

¹⁰³ — Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 10.

¹⁰⁴ — Ciancarlo Zizola, « Le nouvel ordinaire de la messe pourra être utilisé dès le 30 novembre, confirme le Vatican », *Informations catholiques internationales* 348, 15 novembre 1969, p. 10.

¹⁰⁵ — Paul VI, Audience générale du 13 janvier 1965, *Les enseignements pontificaux et conciliaires. La liturgie. Tome II*, Desclée, 1968, n° 577.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !